



**Rapport de la présidente-directrice générale du
CISSS de la Gaspésie au conseil d'administration
- soins palliatifs et soins de fin de vie**



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Gaspésie

Québec 

Rapport de la présidente-directrice générale du CISSS de la Gaspésie au conseil d'administration - soins palliatifs et soins de fin de vie

La Loi concernant les soins de fin de vie a été sanctionnée le 10 juin 2014 par l'Assemblée nationale et elle est entrée en vigueur le 10 décembre 2015. Cette loi s'appuie sur des valeurs de solidarité, de compassion et de respect des volontés individuelles. Elle propose une vision globale et intégrée des soins et des droits des personnes en fin de vie. La loi a pour but d'assurer aux personnes en fin de vie des soins respectueux de leur dignité et de leur autonomie et en précise leurs droits.

C'est donc en respect des composantes de la loi mais également dans un souci affirmé d'offrir à la population de tout le territoire Gaspésien des soins palliatifs et de fin de vie accessibles, continus et de qualité que l'établissement s'est doté en décembre 2015, d'une politique d'établissement et d'un programme clinique encadrant l'organisation et l'administration des soins palliatifs et de fin de vie à sa population.

L'établissement s'est également doté de guides cliniques supportant l'organisation et la prestation des soins de fin de vie. Une guide clinique encadrant la sédation palliative en continue et l'aide médicale à mourir permet aux intervenants de bien circonscrire les attendus de l'établissement dans l'administration de ces soins à notre clientèle.

Pour l'aide médicale à mourir, un groupe interdisciplinaire de soutien (GIS) agit en support conseil aux équipes interdisciplinaires des différents réseaux locaux de services de la Gaspésie. Il est, en quelque sorte, le gardien des processus clinico-administratifs entourant ce soin de fin de vie. Tous les territoires de réseau locaux de service ont en place une équipe interdisciplinaire qui est en mesure d'offrir un encadrement clinique et administratif dans l'administration des soins palliatifs et des soins de fin de vie. À cet égard, ils ont tous reçus la formation nationale quant aux particularités de la Loi # 2 en novembre 2015.

Le CISSS de la Gaspésie croit en l'importance du développement des compétences de ses intervenants œuvrant auprès de cette clientèle. C'est pour cette raison que l'établissement est à consolider l'offre de formation aux préposés aux bénéficiaires en regard des compétences clefs à acquérir afin d'offrir des soins palliatifs de fin de vie de qualité à sa clientèle. Déjà 64 préposés aux bénéficiaires ont été formés sur l'approche en soins palliatifs. Une formation interdisciplinaire permettra également aux équipes des différents RLS de développer une synergie d'action auprès des clients et leurs proches.

La mise en œuvre du plan de développement 2015-2020 du Ministère de la santé se fera dans un esprit de concertation entre les différents programmes services impliqués dans l'administration de ces soins transversaux à notre clientèle. À cet égard, une rencontre a permis d'établir les rôles, responsabilités et tâches des divers acteurs tout comme les zones de collaboration dans l'actualisation des processus clinico-administratifs entourant l'offre de services en soins palliatifs et de fin de vie.

Le rapport de la présidente-directrice générale faisant état des soins palliatifs et de fin de vie administrés à la clientèle de l'établissement doit être transmis au conseil d'administration de l'établissement et à la Commission sur les soins de fin de vie tous les six (6) mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la Loi 2 et pour 2 ans (Loi 2, art.73). Les dates de transmission du rapport aux instances concernées sont les 10 juin 2016, 10 décembre 2016, 10 juin 2017 et 10 décembre 2017.

Le tableau, à la page suivante, fourni les données attendues pour cette période.

Soins palliatifs et de fin de vie au CISSS de la Gaspésie pour la période du 10 décembre 2015 au 10 juin 2016.

1- Soins palliatifs administrés au CISSS de la Gaspésie du 10 décembre 2015 au 10 juin 2016

Territoire	CHSG	CHSLD	SAD	Total	Commentaires
Rocher-Percé	20	12	83	115	CHSG : P9 à P13 (Med-Echo) CHSLD : rapport maison SAD : ICLSC indicateur 121
Côte-de-Gaspé	34	12	35	81	CHSG : Rapport maison au 10 juin 2016 CHSLD : rapport maison SAD : ICLSC indicateur 121
Baie-des-Chaleurs	34	25	48	107	CHSG : Med-Echo jusqu'au 5 mars 2016 CHSLD : rapport maison SAD : ICLSC indicateur 121
Haute-Gaspésie	41	4	30	75	CHSG : Clinibase CHSLD : Rapport maison SAD : ICLSC indicateur 121
Total	129	53	196	378	

Les données en CHSG pour les différents RLS proviennent de trois sources de données soit :

- Med-Echo (période financière 9 à 13 pour l'année 2015-2016 qui se termine au 31 mars 2016);
- Clinibase ;
- Rapport maison du service des archives locales.

Les données des CHSLD proviennent de rapports maisons effectués à partir du registre des décès.

Les données du soutien à domicile proviennent de l'indicateur 121 d'ICLSC par territoire de RLS.

2- Soins de fin de vie administrés au CISSS de la Gaspésie 10 décembre 2015 au 10 juin 2016

Soins de fin de vie	
Demande d'aide médicale à mourir reçues	2
Demande d'aide médicale à mourir administrée	0
Demande d'aide médicale à mourir refusées ⁱ	2
Demande de sédation palliative reçue	2
Demande de sédation palliative administrée	2

ⁱ Les clients ne répondaient pas aux critères permettant l'accès à ce soin de fin de vie.